



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### conventions fiscales

Question écrite n° 85232

#### Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la transcription du formulaire CERFA 5 000. En effet, il existe des conventions internationales conclues par la France qui permettent d'accorder une réduction voire une exonération du taux d'imposition sur les revenus distribués et versés à des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal en France, comme en Thaïlande par exemple. Pour bénéficier de l'application de la convention fiscale, il est demandé par l'administration française d'être en mesure de justifier la résidence au sein de l'autre État contractant par le biais d'un formulaire officiel d'attestation de résidence intitulé CERFA 5 000. Or certains de nos compatriotes établis en Thaïlande se trouveraient dans l'impossibilité de bénéficier de l'application de ces conventions fiscales car l'administration fiscale locale refuserait de tamponner un document de droit français édité en langue française. Cependant, il apparaît que l'administration fiscale française a rendu ce formulaire disponible en anglais, espagnol, italien, allemand et hollandais. Aussi, il interroge le Gouvernement sur la possibilité pour l'administration fiscale française d'éditer des transcriptions du formulaire CERFA 5 000 en thaïlandais, compte tenu du nombre croissant de nos compatriotes établis en Thaïlande.

#### Texte de la réponse

Dans le contexte budgétaire actuel, particulièrement contraint, il n'est pas envisageable de traduire le formulaire CERFA 5000 dans les quelques 141 langues officielles existantes. Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de rendre ce questionnaire disponible dans d'autres langues que les langues de l'Union européenne (UE) citées par l'auteur de la question, qui couvrent les États accueillant le plus de Français. Lorsque les contribuables résidant à l'étranger se voient refuser par les employés de l'administration locale le tamponnage d'un document rédigé en français, l'utilisation du formulaire en langue anglaise est un compromis pragmatique et efficace.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (11<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85232

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** Finances et comptes publics

**Ministère attributaire :** Finances et comptes publics

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 27 octobre 2015

**Question publiée au JO le :** [14 juillet 2015](#), page 5353

**Réponse publiée au JO le :** [15 décembre 2015](#), page 222